

## CONTRAT ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

**Accompagnement :** ☐ niveau élémentaire ☐ niveau collège ☐ niveau lycée

**Jours et horaires souhaités :** .....

**Nom de l'élève :** ..... **Prénom :** .....

**Date de naissance :** .....

**Nom des parents ou responsables légaux :** .....

**Adresse :** .....  
.....

**N° Tél :** ..... **Email :** .....

**Etablissement scolaire :** ..... **Classe :** .....

**Référent scolaire (Professeur Principal) Nom Prénom Fonction :** .....  
.....

### 1 - Présentation des Actions d'accompagnement à la scolarité

Parmi ses actions sociales, l'Université Populaire de l'Uzège (UP) organise des activités en faveur d'un public de jeunes du niveau CP au niveau Terminale. Ces actions ont lieu dans le cadre d'un accompagnement à la scolarité.

Le présent contrat précise les règles de fonctionnement ainsi que les engagements réciproques entre l'enfant, la famille, l'établissement scolaire et l'UP.

### 2- Adhésion à l'association

Les activités de l'association sont réservées à ses adhérents qui s'engagent à respecter les conditions générales d'inscription figurant sur le programme annuel et sur le site internet.

**L'adhésion à l'UP est obligatoire (à régler avant le début des cours).**

### 3 - Public concerné

Les jeunes scolarisés du niveau CP au niveau Terminale.

### 4 - Lieu

Les actions ont lieu dans les locaux de l'Université Populaire, 22 avenue de la Gare à Uzès.

**Important :** Nous demandons aux jeunes de respecter les règles garantissant une cohabitation harmonieuse avec les autres activités de l'UP qui se déroulent en même temps.

### 5 - Contenu des actions

**5.1 Objectif principal :** permettre aux jeunes, en dehors du temps scolaire, de bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation de leur travail et d'éveiller divers centres d'intérêt.

#### 5.2 Objectifs complémentaires :

- Permettre à l'enfant d'acquérir de bonnes méthodes d'organisation ;
- Renforcer la confiance dans leurs possibilités ;
- Diversifier leurs centres d'intérêts ;
- Développer leurs capacités d'expression et de création ;
- Découvrir de nouveaux outils ;
- Favoriser un enrichissement culturel.

**5.3 NB :** Les intervenants de ces ateliers n'ont pas la responsabilité de la réalisation globale des devoirs.

Il reste aux familles le soin de vérifier à la maison le travail scolaire à effectuer.

## 6 - Encadrement

Les intervenants accompagnateurs prennent en charge les élèves par petits groupes de même niveau de classe.

## 7 - Responsable

Pour chaque groupe, un intervenant responsable est désigné.

## 8 - Matériel

Chaque élève doit se munir de tous les documents et le matériel nécessaires à un travail efficace pendant les séances.

Le jeune aura accès au matériel informatique et à la bibliothèque.

## 9 - Présences / absences

Un pointage des présents sera effectué à chaque séance par les intervenants.

**En cas d'absence prévue il est impératif que le secrétariat de l'UP soit prévenu avant le début de séance.** En cas d'absences répétées, le jeune perdra sa place parmi les inscrits.

Dans le cas d'absences non prévues un appel sera établi avec la famille, mais cela doit rester exceptionnel.

## 10 - Comportement

Tout comportement non respectueux envers l'intervenant ou les autres membres du groupe fera l'objet d'une information auprès de la famille et de l'établissement scolaire. Si le problème persiste, le jeune sera exclu de l'action d'accompagnement et le présent contrat sera rompu de fait après information de la famille et de l'établissement scolaire.

## 11 - Responsabilité

Les trajets entre le domicile / l'établissement scolaire et l'Université Populaire ne sont pas sous la responsabilité de l'UP.

## 12 - Place des parents au sein des actions d'accompagnement à la scolarité

La place des parents est essentielle pour un bon fonctionnement. La relation entre les intervenants et les parents peut se faire de façon régulière, en déposant ou venant chercher l'enfant, si besoin.

Une rencontre en cours d'année peut être organisée que ce soit pour faire le point, échanger les impressions et mesurer l'évolution du jeune dans la mise en place de son autonomie pour accomplir son travail.

En cas de nécessité, les parents peuvent solliciter l'Université Populaire pour se mettre en contact avec l'établissement scolaire afin d'obtenir un accompagnement personnalisé.

Le jeune, son représentant légal et l'établissement scolaire attestent avoir pris connaissance du présent contrat et en acceptent les clauses sans réserve.

Fait à UZES, le .....

L'élève (*nom, prénom, signature*)

.....

Le représentant légal (*nom, prénom, signature*)

.....

Le secrétariat de l'établissement scolaire :

.....

L'Université Populaire

**Université Populaire de l'Uzège**

22 avenue de la Gare, 30700 UZES

☎ 04 66 22 47 02 ✉ [contact@up-uzège.com](mailto:contact@up-uzège.com) Site : [www.up-uzège.com](http://www.up-uzège.com)